

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**



Date de séance : 24 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 19 OCTOBRE 2022

Date d'affichage : 19 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 14

Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J.

EXCUSES : MM. MAYEUX M., 3ème Adjointe qui donne pouvoir à MURCIA B. + LEFEBVRE B. qui donne pouvoir à CHATELLAIN J. + PERNAK C. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK Jean-Paul + GUIDEZ E. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à LEBBADER D. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à FERAHTIA A. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à PLANTIN M.F.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme CLOSSE E.

Délibération N° 2022-06-03

OBJET

Plan d'actions partagé pour la maîtrise d'énergie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Qu'en 2022, la hausse des prix de l'énergie coûte déjà plus de 200 000 € à la commune par rapport à 2019.
- Qu'il est nécessaire de maîtriser les dépenses de la section de fonctionnement pour continuer de faire fonctionner le service public de proximité « normalement » et également de préserver un excédent budgétaire pour financer les investissements ;
- Que les collectivités territoriales ne bénéficient pas du bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'énergie ;
- Qu'un plan d'actions partagé pour la maîtrise d'énergie a été élaboré en concertation avec les élus, les agents communaux et les dirigeants des associations locales.

Monsieur le Maire présente ce plan d'actions qui permettra de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux notamment durant la période hivernale, d'atténuer le montant des factures énergétiques à régler par la commune, et de contribuer à l'effort pour atteindre l'objectif de -10 % de consommation d'énergie à l'échelle nationale dans les deux prochaines années.

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 voix « POUR »),

APPROUVE la mise en œuvre du plan d'actions partagé pour la maîtrise d'énergie ci-jointe.



Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Emmanuelle CLOSSE



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 02/11/2022
Publiée ou notifiée le 04/11/2022
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire.



Plan d'actions partagé pour la maîtrise de l'énergie

Dates d'application : du **lundi 31 octobre 2022** au **mardi 2 mai 2023**

Les mesures applicables immédiatement

Fermeture temporaire des bâtiments

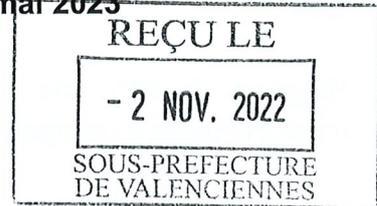
La salle des fêtes sera fermée du 17 décembre 2022 au 28 février 2023, à l'exception de la cérémonie des vœux du Maire, des réunions du Conseil Municipal ainsi que pour les distributions de colis alimentaires du Secours Populaire.

Toutes les salles de la commune seront fermées pendant les vacances de Noël, soit du samedi 17 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023.

Chauffage

Pendant la période hivernale, les espaces municipaux seront chauffés de manière différenciée afin de maîtriser la consommation d'énergie, tout en prenant en compte la nature des usages et la typologie des publics qui les fréquentent :

Lieux	Température maximale de chauffe
Ecole maternelle du Centre Ecole maternelle des Grands Champs Bâtiment de la Protection Maternelle Infantile (PMI)	20°C
Mairie Ecole élémentaire du Centre Restaurant scolaire Espace culturel Pierchon	19°C
Salle des fêtes Salle annexe de la salle des fêtes Clubs house du football et du tennis	17°C
Dojo	16°C
Salle polyvalente Salle de gym Salle du javelot Boulodrome couvert Local de la société de pêche	14°C



Interdiction des systèmes de chauffage individuel type chaufferettes et radiateurs d'appoint dans tous les bâtiments communaux.

Eau

Réglage à 55°C de la température des ballons d'eau chaude dans les infrastructures municipales, dont les équipements sportifs.

Equipped de tous les robinets des bâtiments communaux en **aérateurs d'eau**, ce qui permettra de réaliser 40 % à 60 % d'économie d'eau.

Equipped de toutes les chasses d'eau d'un « **sac éco WC** », ce qui permettra d'économiser 2L d'eau par chasse.

Eclairage

Eclairage public des rues : L'allumage et l'extinction de l'éclairage public sera toujours programmé via une horloge astronomique. La diminution de 50 % de l'intensité lumineuse de l'éclairage public sera élargie d'une heure supplémentaire pour passer de 23h à 6h (*contre 23h à 5h actuellement*).

Eclairage de l'église : L'éclairage nocturne des façades de l'église sera fermé.

Eclairage de la Mairie : L'éclairage de la façade de la Mairie sera maintenu dans les mêmes conditions que l'éclairage des rues afin que les caméras de vidéosurveillance positionnées sur la place Auguste Lainelle restent fonctionnelles la nuit.

Eclairage du stade de football Henri Blot : L'éclairage du stade Henri Blot fonctionnera 3 jours par semaine jusque 21h30 (*contre 5 jours la saison précédente*).

Eclairage des équipements sportifs clos, dont les clubs house et buvettes : En concertation avec l'ensemble des clubs sportifs et de loisirs, l'éclairage dans tous les équipements sportifs clos*, y compris les clubs house et buvettes, sera fermé à 22h.

**Salle omnisports, salle polyvalente, salle de gym, salle du javelot, boulodrome couvert, local de la pêche, club house du football, club house du tennis*

Illuminations de Noël : La durée d'installation des illuminations de Noël sera réduite à 3 semaines : début le samedi 10 décembre 2022 et fin le 2 janvier 2023. Elles seront éteintes la nuit entre 23h et 6h. Le nombre des illuminations sera revu à la baisse. Elles se concentreront uniquement sur les entrées de ville et le centre-ville.

Les mesures applicables à moyen et long termes

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Le 29 juin 2022, la commune a adhéré au CAUE 59 afin d'être accompagnée dans l'élaboration d'une stratégie d'urbanisme et d'aménagement à la fois cohérente, ambitieuse et réaliste qui prend pleinement en considération les enjeux climatiques, énergétiques et financiers.

Au terme des 4 ateliers collectifs de travail prévus d'octobre 2022 à février 2023, la commune sera en mesure de présenter sa stratégie pluriannuelle d'investissement relative à l'amélioration, la rénovation, la destruction et la reconstruction des bâtiments publics.

Afin de réaliser les choix les plus pertinents en matière de transition énergétique, la commune s'appuiera également sur l'expertise du CD2E, le Centre de Déploiement de l'Eco-Transition situé à Loos-en-Gohelle, pour l'ensemble de ses projets de bâtiments durables, énergies renouvelables et achats publics.

Végétalisation de la commune

Les travaux menés avec le CAUE 59 permettront d'élaborer une stratégie de végétalisation qui répond aux enjeux du climat et de protection de la biodiversité.

L'éclairage public

L'actuel contrat relatif à la gestion de l'éclairage public de la commune arrivera à son terme le 31 mars 2024. Il est proposé que le cahier des charges du prochain gestionnaire prévoit le passage progressif de l'éclairage public en LED ainsi que la télégestion individuelle et à distance des luminaires.

La flotte de véhicules communaux

Les véhicules thermiques communaux seront progressivement remplacés par des véhicules propres électriques.



Recalibrage des festivités

Retransmission de la Coupe du Monde 2022 : La commune n'organisera pas de retransmission publique de la Coupe du Monde de football 2022 dans la salle des fêtes, ni dans aucune autre salle municipale.

Marché de Noël : Le marché de Noël se tiendra le week-end du 10 et 11 décembre 2022. Comme les années précédentes, la salle des fêtes sera utilisée pour abriter les exposants. Cependant, elle ne sera pas chauffée et tous les systèmes de chauffage individuel seront interdits.

Vœux du Maire : Après deux années sans en raison du Covid-19, et sauf disposition contraire de la Préfecture, la cérémonie des vœux du Maire se tiendra le samedi 14 janvier 2023 à 18h à la salle des fêtes. La température de chauffe sera de 17°C.

Implication des agents communaux

Afin d'impliquer chaque agent dans la baisse des consommations énergétiques de la commune, et pour que cette dernière soit exemplaire au regard de la population, une **note relative à la lutte contre le gaspillage d'énergie via les éco-gestes** sera distribuée pour application à tous les services municipaux.

Implication des associations

Optimiser la gestion et l'occupation des infrastructures municipales : La Municipalité mènera une concertation avec chaque association pour trouver des solutions équilibrées pour à la fois maintenir leurs activités et optimiser l'utilisation des différentes infrastructures municipales (salles, terrains sportifs). L'objectif reste de diminuer les consommations de gaz et d'électricité.

Implication des commerçants

Eclairage des enseignes et vitrines : La Municipalité rendra visite à chaque commerçant de la commune pour les sensibiliser sur le sujet des économies d'énergie, notamment de l'électricité. Elle leur rappellera en particulier la réglementation relative à l'éclairage des enseignes et vitrines la nuit.